

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 11

Votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 22 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 17 juin 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – ~~Bruno SAUVIAC~~ – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER

Excusés : Vincent CLAPEYRON
Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Valérie TROUILLOUX

2026.033 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-2 et L.562-1 et suivants,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Considérant que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de sauvegarde tel que présenté
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- Valide le plan de sauvegarde tel que présenté
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Valérie TROUILLOUX,

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

